

Monsieur Jean-Michel BLANQUER Ministre de l'Education nationale, de de la Jeunesse et des Sports 110 rue de Grenelle 75357 PARIS SP 07

Witry-lès-Reims, le 27 janvier 2021

Monsieur le Ministre.

YVES **DÉTRAIGNE** 

> – – SÉNATEUR DE LA MARNE

Mon attention a été appelée par les représentants des infirmiers de l'Education nationale sur le malaise que traverse cette profession du fait de leur surcharge de travail et de l'effacement du sens profond de leur engagement en faveur des élèves et des étudiants.

Alors que la crise sanitaire est loin d'être terminée, ils s'inquiètent du manque de moyens financiers et humains pour mener à bien leur mission face au mal être grandissant des jeunes et au creusement des inégalités d'accès à la réussite scolaire,

En effet, alors qu'ils réalisaient 18 millions de consultations avant cette crise, à moyens constants ils se retrouvent souvent dans l'incapacité de répondre aux besoins actuels des élèves. Ils demandent donc à être confortés dans leur mission d'accueil et d'écoute par la création de postes supplémentaires.

Des créations massives de postes infirmiers sont impératives pour maintenir l'Ecole ouverte, écouter les élèves et étudiant.es tout en assurant leur mission de référents de santé de la communauté éducative.

Ils sont d'autant plus inquiets qu'il semblerait que le gouvernement projette de ressusciter un service médical de santé scolaire pourtant mis en extinction en 1982 car considéré à l'époque, obsolète, inefficace et inadapté à l'école et à



l'état sanitaire des jeunes dans le projet de loi « Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification », dit projet 4D ...

Souhaitant que la politique éducative, sociale et de santé soit portée par l'ensemble de la communauté éducative et reste sous la responsabilité et la gouvernance du Ministre de l'Education nationale, ils refusent la création d'un service d'expertes en santé, agissant depuis la périphérie de l'Ecole...

Enfin, les infirmiers de l'Education nationale regrettent de ne pas avoir été inclus dans le « Ségur de la Santé » alors qu'ils touchent un salaire mensuel inférieur de 1000 euros à celui des autres agentes de catégorie A.

Considérant que l'Ecole a besoin plus que jamais aujourd'hui de ses infirmiers, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer de quelle manière vous entendez rassurer ces acteurs essentiels du monde éducatif.

Certains de votre intérêt, je vous prie de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

Yves DÉTRAIGNE